



MESURES SPECIFIQUES D'ORDRE SANITAIRE A LA REPRISE DES ACTIVITES DE COURSE CANI CROSS

Ce document est rédigé afin de guider les organisateurs et les concurrents lors de cani-cross et Cani-VTT de la CNEAC afin de prévenir au maximum tout risque de contagion au COVID 19.

PREREQUIS :

L'organisateur doit :

- Avoir obtenu l'accord des autorités compétentes tant au niveau local (Préfecture, Mairie, DDPP,..), voire Territoriales ou Nationales.
- Se concerter avec le Directeur de course sur le planning, afin d'optimiser au mieux la gestion de la course et de l'organisation générale du concours.
- Le respect des gestes barrières et la distanciation devant rester présent à l'esprit à toutes les étapes de l'organisation et lors de la manifestation

Voici les différentes étapes d'un cani-cross avec les consignes à respecter :

● **CONSIGNES GÉNÉRALES**

Le port du masque sera obligatoire pour tout le monde (organisation, accompagnant, spectateurs, officiels, concurrents...), à noter que seuls les concurrents seront autorisés à les enlever entre la zone de départ et la zone d'arrivée.

La distanciation sociale des individus s'applique également aux chiens pour la « sécurité » et le « bien être » de tous.

● **AFFICHAGE (PANNEAUX)**

Toutes les consignes et indications liées au site devront être communiquées sous forme de panneaux afin de permettre aux personnes se rendant sur le site de savoir où se placer le jour de la course sans avoir à aller demander aux bénévoles le jour J et ainsi éviter tout rassemblement.

● **LE BALISAGE / DÉBALISAGE**

Dans la mesure du possible tout matériel mis en place devra être déposé par la même personne. (utilisation systématique de gants et gel)

• **LE CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE ET LE RETRAIT DES DOSSARDS / PUCES**

La zone de contrôle vétérinaire et retrait des dossards sera exclusivement réservée aux concurrents, aux membres de l'organisation et au vétérinaire.

Un circuit sera à prévoir dans cette zone afin qu'il soit impossible de se croiser.

À l'entrée de cette zone, le contrôle de la température (<38°C) de chaque personne y pénétrant est à favoriser et l'application de gel hydroalcoolique sera obligatoire.

Les personnes respecteront des distances d'au moins 1,5 mètres entre elles ce qui est le minimum d'autant plus si chacun d'entre eux a son chien au bout de la laisse.

Eux aussi ont besoin d'une distanciation sociale qui n'est pas liée au COVID mais à leur bien être lorsqu'ils sont en laisse!

Les documents d'inscriptions devront obligatoirement être envoyés par voie postale ou électronique dans les délais demandés par l'organisateur.

Les dossards et / ou puces seront placés dans une enveloppes quelques jours auparavant afin d'être distribués.

L'attestation COVID sera remise à l'organisateur, le jour de la course.

Tous les concurrents doivent, pour accéder au concours, certifier qu'ils n'ont aucun symptôme. Voir ci-joint l'attestation sur l'honneur à déposer au club en arrivant au concours.

• **LE DÉPART**

Deux types de départ possibles :

- départ groupé (un seul départ ou par vague), dans ce cas, la zone doit être suffisamment large pour assurer une distance entre chaque concurrent de 5 mètres minimum. Les masques pourront être alors retirés si et seulement si cette distance est respectée.

- départs individuels (contre la montre, ou poursuite) à favoriser.

Dans ce cas-là, il faut préparer un couloir et des sas espacés de 3 mètres devront être matérialisés par des lignes au sol. Les concurrents se placeront dans leur sas selon l'ordre de départ. Ils pourront alors retirer leur masque seulement quand ils seront dans leur sas de départ.

Juste avant le départ, le masque sera retiré et rangé dans un endroit sûr que le concurrent conservera avec lui tout au long de la course.

Il devra être remis une fois la ligne d'arrivée franchie.

• **LA COURSE**

Tout au long de la course, les concurrents doivent respecter les distanciations en fonction de la situation et configuration... de plus avec les autres concurrents et personnes du public.

Les dépassements devront donc être anticipé avec annonce du concurrent qui va dépasser vers le concurrent qui sera dépassé. Ce dernier devra se serrer voire s'arrêter dès que le parcours le permet afin de garantir un espacement suffisant entre les deux concurrents.

En cas d'arrêt entraînant un rapprochement physique entre deux personnes (concurrents, officiels, spectateurs, bénévoles...) le masque devra être remis immédiatement sur le visage.

- **L'ARRIVÉE & RETOUR DES DOSSARDS / PUCES**

Après la ligne d'arrivée, l'organisation devra prévoir une zone qui sera interdite à toute personne excepté les concurrents et les bénévoles et officiels.

Dans cette zone les distanciations devront être maintenues, puis après avoir retrouvé son souffle, le concurrent devra remettre son masque sur le visage.

Les concurrents devront déposer à ce moment là leur dossard dans une caisse prévue à cet effet, et les puces seront retirées par des bénévoles attirés qui porteront des gants/masques .

Une fois toutes ces étapes franchies, le concurrent pourra quitter cette zone.

- **LE RAVITAILLEMENT**

Possibilité de distribuer le ravitaillement dans la poche qui sera remise en même temps que les dossards afin d'éviter un regroupement de personnes sur un point de ravitaillement à l'arrivée.

Si un ravitaillement est prévu, organiser un circuit favorisant le respect des distanciations, avec, par exemple, un couloir passant devant des tables.

Le liquide sera distribué par un bénévole de la bouteille directement dans les gobelets des coureurs que chacun aura avec lui ; ou distribution de bouteilles ou canettes individuelles Pour le solide, distribué par un bénévole portant des gants directement en main propre du concurrent.

Tout aliment ou verre pris par un concurrent devra être emporté, il est interdit de le reposer sur la table.

Mettre des poubelles en nombre à disposition.

- **LES RÉSULTATS**

Ils pourront être diffusés sur les réseaux sociaux ou sur un site internet dédié afin d'éviter tout regroupement de personne.

Affichage avec sens circulation pour éviter regroupement, multiplication les points d'affichage.

- **LA REMISE DES PRIX**

Privilégier une remise des prix en extérieur avec distanciation et gestes barrières.

Un podium matérialisé par des numéros posés au sol et espacés d'au moins deux mètres.

La zone autour du podium devra être la plus grande possible afin d'assurer un écart suffisant entre chaque personne.

Les lots seront posés par un bénévole ganté devant chacun des numéros avant d'appeler le concurrent.

- **CONCLUSION**

Le contexte sanitaire impose la distanciation entre humains et de fait également pour nos compagnons : en espérant que cela contribuera fortement a leur confort et plus généralement au « bien être animal » (BEA).



Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042020786&categorieLien=id>